

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombres de membres :**

En exercice : 33

Présents ou représentés : 33

Qui ont pris part à la délibération : 33

Date de la convocation : 01/07/2015

Date d'affichage : 07/07/2015

de la Commune de COGOLIN  
Séance du MERCREDI 15 JUILLET 2015

L'an deux mille quinze et le quinze juillet à 19 heures 15, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué, s'est réuni au Centre Maurin des Maures, sous la présidence de Monsieur Marc Étienne LANSADE,

**PRESENTS** : Éric MASSON – Audrey TROIN – Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX – Laëtitia PICOT – Pascal CORDÉ – Maria De Fatima FIANDINO - Patrick GARNIER - Patrick CLAUDEL - Margaret LOVERA - Patricia BERENGUIER - Valérie ROBIN - Christelle DUVERNET - Anthony GIRAUD - René LE VIAVANT - Jean-François FARNET - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Patricia PENCHENAT - Frédéric LACOUR - Carole RUIZ -

**POUVOIRS** : Aimé GARNIER à Patrick CLAUDEL / Élisabeth CAILLAT à Marc Etienne LANSADE / Jean-Jacques GABERT à Régine RINAUDO / Monique LEBLANC à Rémy FELIX / Sébastien MACREZ à Laëtitia PICOT / Johan TOUCAS à Eric MASSON / Marie-Ly GARCIA à Pascal CORDE / Jonathan LAURITO à Maria de Fatima FIANDINO / Jeanne LAURITO à Patrick GARNIER / Renée FALCO à Audrey TROIN / Malika OUAREZKI à Michel DALLARI

**SECRETARE de SÉANCE** : Audrey TROIN

---

Monsieur le Maire rappelle que ce budget comprend notamment, en dépenses, les frais d'acquisition des locaux de l'opération Terre des Arts destinés au Pôle Emploi.

Les crédits ouverts au budget primitif représentent le solde de l'acquisition, soit 796 193,15 €.

Il s'avère que pour respecter les référentiels d'aménagement de Pôle Emploi, des travaux complémentaires sont nécessaires.

Il s'agit de travaux électriques et de câblage informatique, de travaux d'isolation phonique et d'installation d'une cloison amovible, de création de deux sanitaires supplémentaires et de l'installation de dispositifs de contrôle des accès complémentaires, le tout pour 130 000 € HT environ (le chiffrage est partiel à ce jour).

**N° 2015/120**

**DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET ANNEXE « IMMEUBLES DE RAPPORT » 2015**

CM 15/07/2015

N° 2015/120

**DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET ANNEXE « IMMEUBLES DE RAPPORT » 2015**

Afin de procéder à la régularisation des prévisions budgétaires 2015, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur les écritures suivantes :

**Dépenses d'investissement** : + 130 000,00 €

Chapitre 23 (réel)

Article 2313 : Immobilisations en cours : + 130 000,00 €

**Recettes d'investissement** : + 130 000,00 €

Chapitre 16 (réel)

Article 1641 : Emprunts en euros : + 130 000,00 €

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la Décision Modificative n° 1.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, décide :

- d'accepter la Décision Modificative N° 1 du Budget annexe « immeubles de rapports » 2015.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A L'UNANIMITE.**

Le Maire,



*Marc Étienne LANSADE*  
Marc Étienne LANSADE